

Commune de Saint Hilaire de Brethmas

B.P 1 30560 Saint Hilaire de Brethmas

☎ 04 66 61 33 59 ☒ 04 66 61 02 05

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024/16

Séance du 11 avril 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	23

Date de la convocation
29 mars 2024

Date d'affichage
29 mars 2024

POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	6	0

Le 11 avril 2024 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie de Saint Hilaire de Brethmas, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PERRET, Maire.

Étaient présents : Monsieur Jean-Michel PERRET, Maire, Monsieur Pascal ATGER, Madame Maryse BAUDRY-BOURGUET, Madame Catherine BRUSSET LAYRE, Madame Claudie CARMONA HUGUET, Madame Orlane CHABASSUT, Monsieur Laurent CLERC, Monsieur Bernard CREISSEN, Madame Nelly DEMOULIN, Madame Sylvie GALTIER, Monsieur Abdrani GAROUCHE, Madame Agnès LALANDE, Monsieur Olivier LELONG, Monsieur Olivier MAURAS, Madame Evelyne RICHARD, Monsieur Sébastien ROUMIGUIE, Monsieur Aurélien ROUSSEAU, Madame Christine THOMAS-LOPEZ, Madame Isabelle VALY, Monsieur Bernard VEIRUN, Madame Régine VIDAL

Absents excusés : Madame Meriem LAMARTI, Monsieur Jacky MIALHE, Monsieur Rémy OFFREDI, Madame Tess PUJADE,

Procurations : Monsieur Samuel ESPERANDIEU a donné procuration à Mme Christine THOMAS-LOPEZ

Monsieur Patrick GUY a donné procuration à Mme Sylvie GALTIER

Secrétaire de séance : M. Sébastien ROUMIGIE

EXERCICE 2023 – BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES 2023

Monsieur le Maire informe que l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « Le conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune (...). Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une *délibération du conseil municipal*. Ce bilan est annexé au *compte administratif de la commune*. »

A ce titre, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'au cours de l'exercice 2023, la commune a procédé à :

Cessions :

NEANT

Acquisitions :

1. Parcelle appartenant à Mr et Mme PANTOUSTIER

Localisation	section n°	Contenance	Identité de l'acquéreur	PRIX	Date de l'acte
Rue de la Burgerine	BT 65a Devenue BT 160 après l'acquisition	00ha 02a 40ca	Commune	1 €	30/09/2022

2. Parcelle appartenant à l'EPF OCCITANIE

Localisation	section n°	Contenance	Identité de l'acquéreur	PRIX	Date de l'acte
La Jasse Lit dit Serre du Rieu	AR 108 AR 109 AR 110	00 ha 52 a 76ca 00 ha 42 a 29 ca 00 ha 20 a 22 ca	Commune	539 797.28€	13.07.2023
Le Village Lieu dit La Figuière	BR 71	00 ha 50 a 95 ca	Commune	185 786.45€	13.07.2023

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2024

Application agréée E-legalite.com

3. Parcelles appartenant à l'Agglomération d'Alès concernant le projet de complexe immobilier et golfique

Localisation	section n°	Contenance	Identité de l'acquéreur	PRIX	Date de l'acte
Les hauts de Saint Hilaire	BE 0036	14ha 17a 19ca	Commune	297 609.90 € (payable sur 10 ans)	22/07/2022 (rectificatif)
	BE 0047				
	BE 0048				
	BE 0079				
	BH 0011				
	BH 0036				
	BL 0004				
	BL 0005				
	BZ 0003				
	BZ 0007				
	BZ 0044				
	BZ 0045				
	BZ 0133				
	BZ 0136				
	BZ 0143				
BZ 0146					
CA 0037					

4. Parcelles appartenant à SCI JRS représentée par Mr MICHEL Robert

Localisation	section n°	Contenance	Identité de l'acquéreur	PRIX	Date de l'acte
Plaine de Larnac Chemin de Caragon	AS 280	00ha 0a 82 ca	Commune	2 900€	13/09/2023
	AS 282	00ha 0a 63 ca			

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et procédé au vote, décide à la majorité :

Vote : Pour 17

Contre 6 (Mmes BAUDRY-BOURGUET, GALTIER, THOMAS-LOPEZ et Mrs ESPERANDIEU, GUY, LELONG)

Abstentions 0

- **DE PRENDRE ACTE** des différents actes d'acquisitions immobilières par la Commune en 2023 ;
- **DE DIRE** que l'état des entrées d'immobilisations est annexé (annexe A10.1) au compte administratif 2023

Pour extrait conforme,
Saint Hilaire de Brethmas, le 12 avril 2024

Le Maire,
Jean Michel PERRET



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de : sa publication, sa transmission à Monsieur le Préfet du Gard, sa notification. Le tribunal administratif

l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet, www.telerecours.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2024

Application agréée E-legalite.com